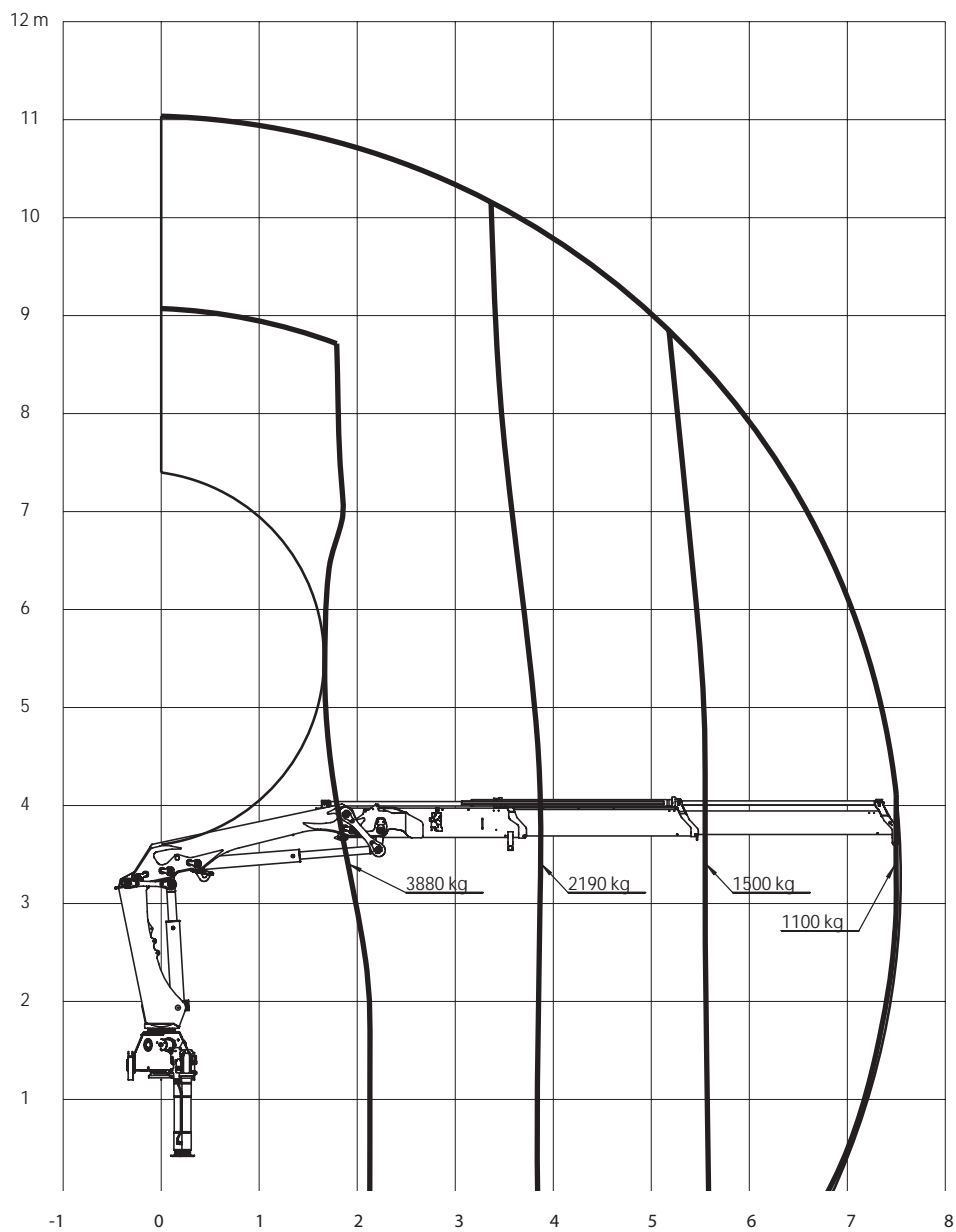


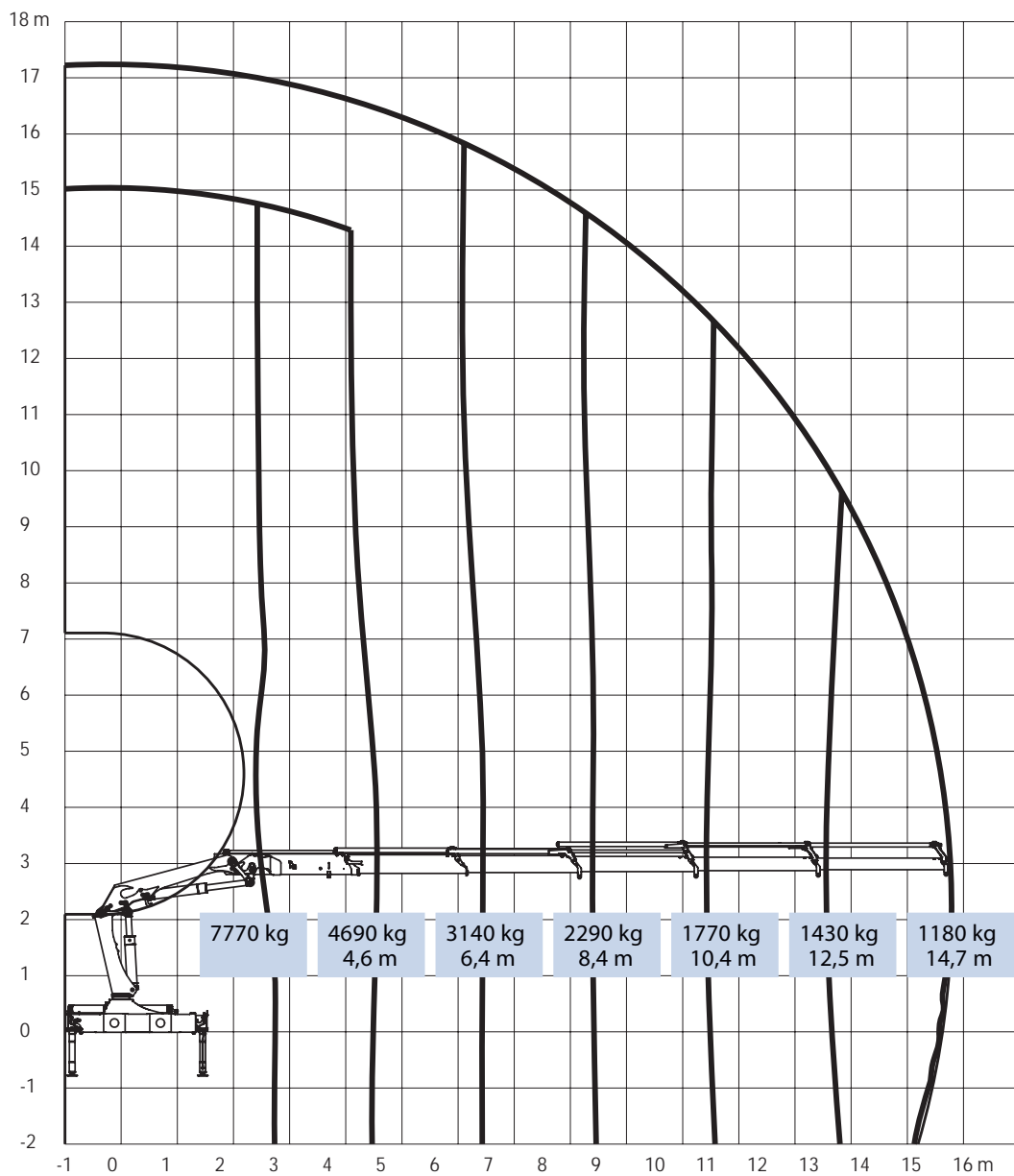
Courbes de capacité de charge des camions-grue

Déchargement par camion-grue à une hauteur maximum d'env. 10 m

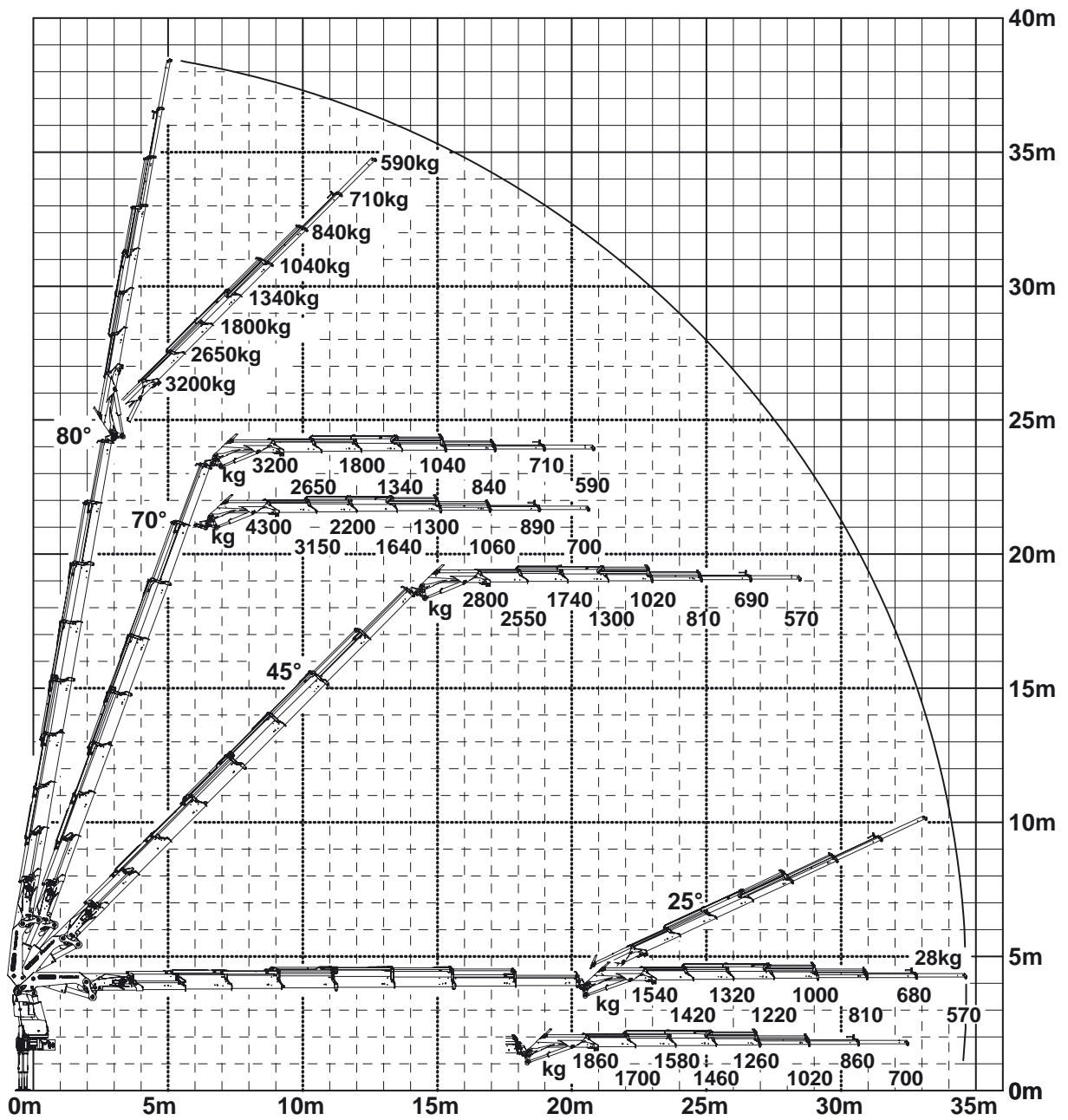
N° d'article 90199



Déchargement par camion-grue à une hauteur maximum d'env. 16 m
N° d'article 90200



Déchargement par camion-grue à une hauteur d'env. 23 m dans le bâtiment/ d'env. 33 m devant le bâtiment
 N° d'article 90203



Déchargement par camion-grue à une hauteur d'env. 28 m dans le bâtiment/ d'env. 45 m devant le bâtiment
N° d'article 90207

